



Ouest Essonne Athlétisme
David HARDY
Mairie de Limours
Place du Général de Gaulle
91470 Limours
ouest.essonne.athle@free.fr

Règlement de course **La Casse-Pattes de Limours (91)**

1. Organisation :

Le club « Ouest Essonne Athlétisme » organise **le samedi 12 octobre 2024** une course semi-urbaine, « **La Casse-Pattes** ».

2. Parcours :

Cette épreuve se déroule dans les bois et dans la ville de Limours.

Il y a aura deux distances :

Une course de 5 km et une autre de 10 km. Le tracé est commun jusqu'au 4^{ème} km qui sera le lieu de séparation des deux courses.

Un contrôle des dossards se fera à ce niveau.

Pas de Ravitaillement sur la course. Un buffet sera proposé à l'arrivée.

Trois courses Enfants sont également organisées :

- 1^{ère} Course « Poussin » (nés en 2014 et 2015) : **1.2 km** environ, principalement dans le bois communal
- 2^{ème} Course « Benjamin » (nés en 2012 et 2013) : **2.2 km** environ, principalement dans le bois communal
- 3^{ème} Course « Minimes » (nés en 2010 et 2011) : **2.2 km** environ, principalement dans le bois communal

3. Horaires et départ :

Lieu du départ et arrivée : **Angle de la rue du Bac et la rue de Marcoussis**

A 15H sera organisée une course animation (d'environ 600m) réservée à la catégorie Eveil Athlé nés entre 2016-2018 (animation course sans chronométrage, ni classement).

Départ Marche Octobre Rose (5km) : 15H30

Pour la 1^{ère} course poussins : le départ à **15h35**.

Pour la 2^{ème} course benjamins : le départ à **15H55**

Pour la 3^{ème} course minimes : le départ à **16H20**

Le départ de la course de 10 km et le challenge d'Octobre rose est à **17H**

Le départ de la course de 5 km est fixé à **17H20**



4. Inscriptions :

Pour les deux courses : les inscriptions sont limitées à 500 participants.

- Les courses 5 et 10 km sont ouvertes aux catégories Cadets à Vétérans (A partir de 2009)

La participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un Pass' J'aime courir, délivré par la **FFA**, et complété par le médecin, en cours de validité à la date de compétition.
- Soit d'un PPS obtenu après avoir suivi le parcours sur le site pps.athle.fr
Le PPS est valable 3 mois et devra être valide à la date de la compétition.

Pour les adultes : Le certificat ne sera plus accepté.

- Pour les athlètes mineurs, le certificat médical reste obligatoire ainsi que l'autorisation parentale.

Les documents seront conservés par les organisateurs.

Les inscriptions seront faites sur le site onsinscrit.com avant la course.

L'inscription sur place sera possible s'il reste des dossards.

Les tarifs des inscriptions :

Pour le 10 km :

- **14 euros sur onsinscrit.com** (fermeture des inscriptions le 11 Octobre minuit).
- **17 euros sur place**

Challenge d'Octobre Rose :

- **25 euros sur onsinscrit.com** (fermeture des inscriptions le 11 Octobre minuit). Pas d'inscription sur place.

Pour le 5 km :

- **10 euros sur onsinscrit.com** (fermeture des inscriptions le 11 Octobre minuit).
- **12 euros sur place**

Pour les courses de 1,2 et 2,2 km

- **5 euros sur onsinscrit.com** (fermeture des inscriptions le 11 Octobre minuit).
- **5 euros sur place** (dans la limite des places disponibles sur ces 2 courses).

Le retrait des dossards :

Pour les inscrits jusqu'au 06 Octobre 2024 minuit.

Retrait des dossards :

En Priorité

**Hyundai Les Ulis : [15 Av. de la Baltique, 91140 Villebon-sur-Yvette](http://15.Av.de.la.Baltique,91140.Villebon-sur-Yvette) :
du lundi 07 Octobre au Vendredi 11 Octobre de 09H à 18H30.**

Ou

Le jour de la course à partir de 14H.

Pour les inscrits du 07 Octobre au 11 Octobre minuit.

Retrait des dossards :

Uniquement le jour de la course à partir de 14H : **Angle de la rue du Bac et la rue de Marcoussis (Skatepark)**

5. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

6. Assurance

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile contractée auprès de la MAIF. Les concurrents participent à cette épreuve sous leur propre responsabilité. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance ainsi qu'en cas de vol.

7. Sécurité :

La sécurité sur le parcours est assurée par des signaleurs bénévoles disposés le long du parcours. Ils sont placés prioritairement en fonction de la dangerosité des voies et routes traversées. L'épreuve a lieu en respectant les dispositions du code de la route.

Des postes de secours, reliés aux organisateurs par moyen radio ou téléphone cellulaire, sont prévus : un poste fixe dans la zone de départ/arrivée et un poste mobile.

La durée de la course principale (10km) est fixée à 1H45min. Passé ce délai, les concurrents courent sous leur propre responsabilité.

8. Résultats et récompenses :

Les résultats des courses sont affichés à proximité du secrétariat de la course le jour même, puis sur le site du club dans la semaine suivant la course (<http://www.la-casse-pattes.fr>).

Pour les courses de 5 et 10 km, les cinq premiers H/F au scratch seront récompensés.

Pour les courses 1 et 2 km , 3 premiers H et F par catégorie.

Pour le Challenge Octobre Rose, les récompenses se feront à la fin de la dernière épreuve à Gometz-le-châtel. Récompenses : 3 premiers H et F.

9. Protection de l'environnement :

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

La loi sur la transition énergétique du 1^{er} janvier 2020 interdit l'emploi des gobelets en plastique jetables. Afin de nous conformer à cette réglementation, nous utiliserons des gobelets en carton au buffet d'arrivée.

10. Annulation :

Si la course devait être annulée pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement ne pourrait être effectué. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de forfait.

11. Divers :

Le stationnement des concurrents peut se faire à proximité de la ligne de départ sur les parkings du stade ou de la salle de spectacle.

Des sanitaires et vestiaires sont accessibles dans le Gymnase Nautilus.

L'organisation est autorisée à diffuser toutes les images et vidéos prises le jour de la course sur les supports utilisés par l'organisation et ses partenaires.

Le directeur de course :
David HARDY